

# le CESC

- vie de l'établissement -



Publication date: samedi 7 avril 2012

## **Description:**

Instance de réflexion, d'observation et de veille....

---

**Copyright © College public Le Noyer Marchand ROMILLY SUR SEINE -**

**Tous droits réservés**

---

Le **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté** (CESC) est l'instance de réflexion, d'observation et de veille qui assure la cohérence des actions centrées sur l'apprentissage de la vie en société et la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement.

Entrent notamment dans ses attributions :

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |

## **le CESC**

---

- le plan de prévention de la violence,

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• la lutte contre l'exclusion,</li></ul>               |
|  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• la prévention des comportements à risques.</li></ul> |

Les nouvelles missions du CESC

[La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École](#)

du 23 avril 2005 (JO n°96 du 24 avril 2005) renforce la mission de pilotage de l'établissement scolaire, visant ainsi à rendre cohérente et opérationnelle une politique éducative et partenariale.

C'est dans ce cadre que le [décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié \(art. 30-3\)](#), relatif aux EPLE., inscrit le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré et l'intègre à la politique globale de réussite de tous les élèves : ses missions sont redéfinies et centrées sur la citoyenneté, sa composition clairement précisée, le partenariat organisé en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Ainsi le CESC :

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |

- prépare le [plan de prévention de la violence](#) ;

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |

- définit un programme d'éducation à la santé et à la [sexualité](#) et de [prévention des comportements à risques](#).

Le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en oeuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement

Le CESC, présidé par le chef d'établissement, comprend : les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement, des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, les représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil. Il peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.